

REGLEMENT DU CONCOURS



DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les articles peuvent être rédigés et proposés **seul ou en groupe**, chaque proposition peut se composer d'un article principal et/ou de courts articles.

Chaque proposition doit comporter **environ 3000 caractères** (espaces compris), plus ou moins 20%.

1 seule proposition par participant ou par groupe de participant.

Les oeuvres seront remises au responsable de niveau au plus tard le **30 avril 2018 à 16 heures**, sur un support électronique marqué au nom du participant (CD-rom, clé USB, e-mail).

Chaque participant au concours reconnaît être l'auteur de l'article, et autorise l'Établissement à réutiliser sa création sur tout support de communication, et sous quelque forme que ce soit.

DOTATION / A GAGNER

17 bons d'achat d'un montant de 50€ - 1 article gagnant par niveau.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert exclusivement aux élèves de l'établissement, de la maternelle au B.T.S. :

ÉCOLE

Cycle 1 - Maternelle

Cycle 2 - CP, CE1, CE2

Cycle 3 - CM1, CM2

COLLÈGE

Sixième

Cinquième

Quatrième

Troisième

LYCÉE

Seconde générale

Section L (Première et Terminale)

Section ES (Première et Terminale)

Section S (Première et Terminale)

Section STL (Première et Terminale)

Section STMG (Première et Terminale)

High School

POST-BAC

BTS Métiers de la Chimie

BTS Tertiaires sous Statut étudiant

BTS en apprentissage

JURY

Les gagnants seront déterminés par un jury composé du Comité de Rédaction de la Revue des Oiseaux.